Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20181114-del13-141118-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/11/2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

| | |
|---|---|
| Délibération n° 13 | Conseil Municipal du Mercredi 14 novembre 2018 |
| Service Marchés Publics | Domaine de compétence :<br>1- Commande Publique/1.1 – Marchés Publics |

Le Mercredi dix-sept Novembre deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 07/11/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 2 (Mr DACHICOURT Joël et Mr HAGNERE Jean-Paul)

Nombre de votants : 31

Affiché le 16/11/2018

**Présents** : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Sébastien BAILLET,Monsieur Bagdad GHEZAL Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Monsieur Lucien BONNVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdag GHEZAL et Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

**Absent (s) excusé (s) :** 0

**Absent (s) non excusé(s) :** 2 (Monsieur Joël DACHICOURT et Monsieur Jean-Paul HAGNERE)

**Votants :** 31.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Modification du marché n° 2017-014 : Exploitation des installations de production et de distribution de chaleur et d'eau chaude. Lot 2 : Prestations de renouvellement d'équipements (accord-cadre à bons de commandes sans mini ni maxi multi-attributaires)

Rapporteur : Monsieur le Maire

| | |
|---|---|
| Synthèse de la délibération : | Marché n° 2017-014 : Avenants n° 1 et 1bis |

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, 16 juin 2014 et 2 décembre 2014 concernant les délégations du Maire suivant l'article L2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 3 du Conseil Municipal d'Etaples/mer réuni le 22 mai 2017 autorisant le Maire à lancer une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la mise en place d'un contrat d'exploitation des installations de génie climatique, de production d'ECS, d'analyse de la légionellose, de refroidissement d'eau de bassins et de traitement des eaux dans les bâtiments communaux,

**Vu** la décision du Maire n° 2017-08-01 en date du 21 août 2017 attribuant le marché n° 2017-014 : Prestations de renouvellement d'équipements à trois attributaires :

- DALKIA – 37 avenue du Maréchal Delattre De Tassigny – BP 39 – 59875 SAINT ANDRE LEZ LILLE.
- EIFFAGE ENERGIE – Agence Wambrechies – Parc d'Activités du Moulin – 156 rue Hélène Boucher – CS 70037 – 59874 WAMBRECHIES
- ENGIE COFELY – Immeuble Oxygène – Parc de l'Horizon – 10 Avenue de l'Horizon – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ.

**Considérant** que les bons de commandes sont attribués au fur et à mesure des besoins à l'attributaire le moins disant des trois sur comparaison de leur bordereau de prix respectif,

**Considérant** que pour le site des « Bergeries », la mise en place d'une chaudière à condensation avec diffusion par radiateurs permettrait d'améliorer les performances du système de chauffage et de permettre la réalisation d'économies d'énergie,

**Considérant que** cet équipement ne figure pas dans le bordereau de prix de chaque attributaire dans la mesure où le marché avait été lancé sur la base d'un remplacement à l'identique du matériel déjà installé,

**Considérant** qu'il convient donc d'ajouter un nouveau prix au bordereau de prix initial de chaque candidat,

**Considérant que** les trois attributaires ont été sollicités pour compléter leur chiffrage mais que seuls EIFFAGE ENERGIE et ENGIE COFELY ont souhaité répondre à la demande pour les coûts suivants :

- ENGIE COFELY : 29 823.81 €uros HT
- EIFFAGE ENERGIE : 38 500.00 €uros HT

**Considérant** que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 octobre 2018 à 14 heures a émis un avis favorable à la passation de ces avenants (1 pour chaque attributaire),

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** :

- De valider les avenants joints en annexe ajoutant, pour le site des « Bergeries », la mise en place d'une chaudière à condensation avec diffusion par radiateurs. Il est précisé que ce type d'équipement est subventionnable au titre des dispositifs « économie d'énergie ».

- D'autoriser le Maire à les signer.

La délibération est adoptée par 30 voix pour et 1 abstention.

Vu pour être affiché le 16 novembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

VILLE D'ÉTAPLES (Pas-de-Calais)

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.